



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 8 février 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière
Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.1.- Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010;
- 1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2010;

RÉSOLUTION
2010-02-037



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Nomination des citoyens : Commission de la culture ;
- 2.2.- Prix de vente des terrains du Parc industriel ;
- 2.3.- Appui projet travailleur de milieu;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement no 733 modifiant le plan d'urbanisme no 362 afin de créer une affectation rurale;
- 3.1.1.- Adoption du règlement no 733 modifiant le plan d'urbanisme no 362 afin de créer une affectation rurale;
- 3.2.- Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement de concordance no 734 modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1;
- 3.2.1.- Adoption du règlement de concordance no 734 modifiant le règlement de zonage # 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1;
- 3.3.- Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches;
- 3.3.1.- Adoption du second projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches;
- 3.3.2.- Avis de motion pour le projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches;
- 3.4.- Noms des rues : Parc industriel, site neige usée;
- 3.5.- Demande barrage routier : Fondation Mira;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Demande d'aide financière BVentilation : projet de laboratoire ventilation;
- 4.2.- Programme aide financière 25 000 \$: SDEM;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Emploi d'été Canada 2010;
- 5.2.- Gestion de la salle de spectacles;

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 7.1.- Demande d'autorisation de travaux : Télébec Projet P12037;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 8.1.- Avis de motion concernant le règlement sur la création d'un service de sécurité incendie;
- 8.2.- Adoption de l'entente intérimaire concernant le service incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva;

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1.- Appui au Groupe Soleil de Malartic inc : projet 20-24 logements;

10.0.- CORRESPONDANCE

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010 tel que rédigé;

Adoptée

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2010 tel que rédigé;

Adoptée

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Nomination des citoyens : Commission de la culture

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Diane Dubeau, M. Tommy Auger-Cadieux et Mme Ginette Palin sur la Commission de la culture de la Ville de Malartic ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-02-038

RÉSOLUTION
2010-02-039

RÉSOLUTION
2010-02-040



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2010-02-041

2.2.- Prix de vente des terrains du Parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2009-12-600 pour enlever la phrase « et que ce prix soit réduit advenant le cas où la Ville de Malartic obtienne une subvention pour l'aménagement du parc industriel ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-02-042

2.3.- Appui projet travailleur de milieu

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le comité provisoire de la table jeunesse afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'un travailleur de milieu à Malartic ;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement no 733 modifiant le plan d'urbanisme no 362 afin de créer une affection rurale

M. le maire demande à Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme # 362 afin de créer une affection rurale.

RÉSOLUTION
2010-02-043

3.1.1.- Adoption du règlement no 733 modifiant le plan d'urbanisme no 362 afin de créer une affection rurale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement no 733 modifiant le plan d'urbanisme no 362 afin de créer une affection rurale, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

3.2.- Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement de concordance no 734 modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1

M. le maire demande à Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2010-02-044

3.2.1.- Adoption du règlement de concordance no 734 modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement no 734 modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer une nouvelle zone rurale RUR-1, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

3.3.- Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches

M. le maire demande à Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches.

RÉSOLUTION
2010-02-045

3.3.1.- Adoption du second projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

3.3.2.- Avis de motion pour le projet de règlement no 736 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'établir les normes régissant l'installation de bâtiments à arches.

RÉSOLUTION
2010-02-046

3.4.- Noms des rues : Parc industriel, site neige usée

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme quant à l'attribution de noms à ces nouvelles rues;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

QUE soient attribués les toponymes suivants aux nouvelles rues illustrées sur le plan :

- Le chemin A : chemin des Neiges ;
- Le chemin B : chemin Jolicoeur et Ste-Croix ;

QUE la description de chacun des noms soit adoptée telle que présentée;

QU'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation des toponymes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-047**

3.5.- Demande barrage routier : Fondation Mira

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb et la Fondation Mira ont fait parvenir une demande de colportage pour le 8 mai ou 15 mai 2010 aux jonctions de la rue Royale et Des Érables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de colportage telle que libellée et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-048**

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Demande d'aide financière BVentilation : projet de laboratoire ventilation

CONSIDÉRANT QUE BVentilation a transmis une demande d'aide financière dans le cadre du programme de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la demande financière soit transmise et analysée par la Société de développement économique de Malartic pour recommandation au Conseil à une prochaine séance;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-049**

4.2.- Programme aide financière 25 000 \$: SDEM

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les demandes d'aide financière dans le programme d'aide 25 000 \$ soient transmises et analysées par la Société de développement économique de Malartic et qu'elle en fasse une recommandation au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Conseil de la Ville de Malartic ;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Emploi d'été Canada 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme Suzanne Girard, Coordinatrice des Loisirs, à déposer une demande de projet dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2010;

Adoptée.

5.2.- Gestion de la salle de spectacles

A 20h10, Mme la conseillère Sylvie Daigle se retire étant en conflit d'intérêt.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte l'offre de service de l'organisme Quartier des Divertissements de Malartic pour faire la gestion de la salle de spectacles de Malartic, pour un contrat de 3 ans au montant de 40 000 \$ par année ;

DE MANDATER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, et Mme Suzanne Girard, coordinatrice des loisirs, afin de procéder à la rédaction d'un protocole d'entente avec l'organisme Quartier des Divertissements de Malartic pour faire la gestion de la salle de spectacles de Malartic ;

QUE l'entente à être signée par la Ville de Malartic et l'organisme Quartier des Divertissements de Malartic soit ratifiée par le Conseil de Ville de Malartic ;

Adoptée.

A 20h15, Mme la conseillère Sylvie Daigle reprend son siège à la table du Conseil.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.1.- Demande d'autorisation de travaux : Télébec Projet P12037

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

RÉSOLUTION
2010-02-050

RÉSOLUTION
2010-02-051

RÉSOLUTION
2010-02-052



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux à l'intersection du chemin du camping et la rue Royale pour le remplacement et la relocalisation d'un poteau, tel que décrit au projet # P12037 AT-MUN-08-104;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Avis de motion concernant le règlement sur la création d'un service de sécurité incendie

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement sur la création d'un service de sécurité incendie.

8.2.- Adoption de l'entente intérimaire concernant le service incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'entente intérimaire concernant le service incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva ;

Adoptée.

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

9.1.- Appui au Groupe Soleil de Malartic inc. : projet 20-24 logements

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER l'organisme Groupe Soleil de Malartic inc. dans leurs démarches auprès de la Société d'habitation du Québec pour un projet de 20 ou 24 logements ;

Adoptée.

10.0.- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION
2010-02-053

RÉSOLUTION
2010-02-054

RÉSOLUTION
2010-02-055



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

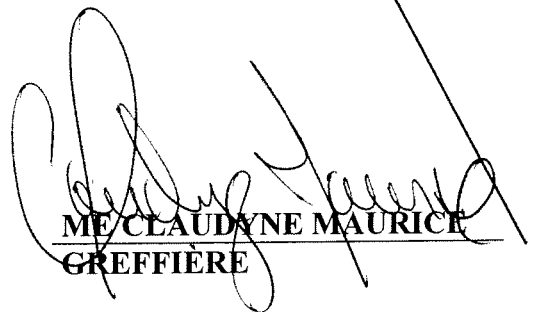
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée



ANDRÉ VEZEAU
MAIRE



ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

